

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12036
5 avril 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA
GUYANE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du représentant permanent de la Guyane auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 2 avril 1976, indiquant que M. Joseph A. Sanders a été nommé représentant adjoint de la Guyane au Conseil de sécurité et M. Leslie Robinson représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, la lettre susmentionnée constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

